

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°24 du 7 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 1^{er} décembre 2017

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

L'an deux mil dix sept, le sept décembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN, M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
Mme Marie-France TRONEL	avait donné pouvoir à Roseline DROUIN
M. The Hung PHAM	avait donné pouvoir à Elvira JAOUËN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Mme Sylvette AMESTOY
Mme Emmañuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Absentes excusées :

Mme Joëlle COLLET
Mme Sarah BERREGHIS

Absents :

M. Philippe MAILLARD
Mme Karine VASSELIN
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal CRAFFK, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2017-026 à 2017-045).

01 – Délégation de la compétence au Maire : modification

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, décide :

- D'abroger les délibérations n°14-02-02, n°16-16-02 et n°17-20-02 relatives à la délégation du Maire,
- De déléguer à Madame la Maire les compétences de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales présentées en séance.

02 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les modifications proposées au règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

03 – INDEMNITES DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, décide d'approuver comme suit la fixation des pourcentages applicables à la base mensuelle brute correspondant à l'indice terminal de la fonction publique, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Taux	Bénéficiaires*
Le Maire	55.00 %	1
Adjointes délégués	14.79 %	8
Conseillers délégués	7,48 %	5
Conseillers avec missions	2.89 %	7

Le nombre de bénéficiaires demeure indicatif et pourra évoluer sans que l'enveloppe globale ne puisse excéder l'enveloppe maximum légalement autorisée.

04 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : REMUNERATION DES AGENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur :

- Le recrutement de 12 agents recenseurs
- La rémunération suivante :
 - ✓ 3.50 € net par logement recensé
 - ✓ 20.00 € la séance de formation incluant la tournée de reconnaissance,
 - ✓ Une prime de 250 € net mensuelle au coordonnateur communal pour une période de trois mois, soit de décembre 2017 à février 2018.

05 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la modification proposée au tableau des effectifs.

06 – MISE A JOUR DE LA REGLEMENTATION DES ASTREINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour de la réglementation des astreintes.

07 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE DE COURDIMANCHE ET DE SON CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour du règlement intérieur de la ville de Courdimanche et de son CCAS.

08 – BUDGET 2018 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

09 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR ANTIN RESIDENCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, décide d'accorder à hauteur de 100 % la caution solidaire de la Commune de Courdimanche en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total 2 216 610 € (deux millions deux cent seize six cent dix euros) que Antin Résidences se propose de contracter auprès d'ABEI.

10 – INDEMNITE DE RESPONSABILITE AUX REGISSEURS : FIXATION DES TAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, décide de fixer le taux de l'indemnité de responsabilité versée aux régisseurs communaux à 100% du plafond autorisé par l'arrêté du 28 mai 1993 dans sa version applicable.

11 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE SAINT-LOUIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 9 079.44 € à l'école Saint-Louis.

12 – INTEGRATION D'UNE PARTIE DES ESPACES COMMUNS : ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES OLYMPIENNES »

Le conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour,

- Autorise la cession à titre gratuit à la commune des voiries, des espaces verts et des réseaux d'éclairage communs de l'ASL « Les Olympiennes », représentés par la parcelle cadastrée section HK n°183 ;
- Acte la prise en charge des frais notariés liés à ces cessions par l'ASL « Les Olympiennes ».
- Autorise Madame la Maire, à signer tout acte afférent à ces cessions.

13 – MOTION POUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour,

- Exprime son soutien et sa solidarité aux populations victimes de l'esclavage moderne
- Réclame des mesures fortes pour éradiquer cette forme moderne d'esclavage insupportable,
- Demande aux organisations nationales et internationales compétentes de faire la lumière sur ces pratiques
- S'oppose à la marchandisation de l'être humain par l'être humain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Elvira LAOUEN

Maire de Courdimanche
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

